

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-huitième session du Comité pour les plantes
Buenos Aires (Argentine), 17 – 21 mars 2009

ORCHIDS: ANNOTATION FOR SPECIES INCLUDED IN APPENDIX II
(PC18 Doc. 11.2)

Composition (telle que décidée par le Comité)

- Coprésidents:** Le représentant de l'Europe (M. Sajeva) et l'observateur de la Thaïlande.
- Membres:** La représentante de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Mme Mites Cadena) et le représentant suppléant de l'Europe: (M. Lüthy), pour la Suisse.
- Parties observatrices:** Allemagne, Canada, Etats-Unis d'Amérique, Malaisie et Mexique.
- OIG et ONG:** *American Herbal Products Association* et TRAFFIC.

Mandat

1. Analyser les réponses et évaluer les mesures envisagées pour mettre en œuvre la décision 14.133;
2. Proposer le maintien ou le retrait de la décision 14.133. En cas de maintien (avec ou sans amendements), donner une indication du budget requis pour son application;
3. Analyser les réponses reçues concernant la décision 14.134 et préparer un rapport pour la CoP; et
4. Proposer le maintien ou le retrait de la décision 14.134; en cas de maintien (avec ou sans amendements), donner une indication du budget requis pour son application.

Recommandations

Concernant les quatre points du mandat, les recommandations sont les suivantes:

1. Ayant analysé les réponses, le groupe de travail a conclu que les Parties reconnaissent les dérogations. Cependant, les Parties ont attiré l'attention sur le fait que les exportateurs continuent de demander des permis d'exportation CITES même lorsque les chargements remplissent les conditions de la dérogation.
2. Compte tenu des effets positifs et du peu de temps écoulé depuis l'entrée en vigueur de la dérogation, et du fait que certaines Parties peuvent avoir besoin de plus de temps pour prendre les mesures appropriées, le groupe de travail propose de maintenir la décision 14.133. Budget estimé: 5000 USD.
3. Sur la base de l'analyse des sept réponses, le groupe de travail a constaté que les Parties ayant répondu n'avaient signalé aucune question de conservation découlant de la dérogation.

4. Sur la base des informations disponibles, le groupe de travail n'a pu détecter aucun problème de conservation découlant de la mise en œuvre. Compte tenu de la possibilité que de nouveaux taxons soient couverts par la dérogation dans un proche avenir, et compte tenu du fait que certaines Parties sont encore en train de prendre les mesures appropriées pour mettre en œuvre la décision 14.133, le groupe de travail propose de maintenir la décision 14.134. Budget estimé: 5000 USD.